

COVID-19 : protégeons-nous les uns les autres

Lors des séances de bilan de compétences en présentiel dans notre centre de formation,

- Votre conseiller et vous devez respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum
- Le port du masque est obligatoire durant toute la session.
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydro alcoolique.
- Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

Des lingettes et une solution Hydro alcoolique sont en accès libre dans la salle. Les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés. Chacun (conseiller et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone...).



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

140314-001-2023 - 20 avril 2020

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

-  Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
-  Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
-  Couvrir le nez et la bouche
-  Une fois posé, ne plus le toucher
-  /  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

WJ0315-009-2003 - 30 avril 2020